



# RÉGIE D'ÉCURIE

*Heures d'ouverture 8h à 17h*

Le Parc est ouvert aux entraîneurs/instructeurs qui désirent venir avec leurs élèves.

Si vous désirez venir avec votre cheval, vous devez être accompagné d'un entraîneur/instructeur reconnu par cheval Québec, si vous n'avez pas d'entraîneur, nous pouvons vous accompagner.

- Un test cogging négatif est exigé pour votre cheval et doit être envoyé avant votre arrivée à [info@horselandparcequestre.com](mailto:info@horselandparcequestre.com)
- Vous devez fournir une preuve de vaccination contre la rhinopneumonie (herpèsvirus) et l'influenza.
- Vous devez signer le formulaire de décharge de responsabilité avant votre arrivée.
- Vous devez apporter votre foin et moulée.
- Vous serez responsable de donner eau et nourriture à votre cheval.
- Vous devrez ramasser les crottins de votre cheval partout sur le site (même dans les rivières).
- Les chevaux qui ont des fers à crampons ne sont pas admis dans les piscines.
- Les étalons ne sont pas admis.
- Merci de laisser vos chiens à la maison.
- La prise de vidéos est limitée à votre cheval seulement.
- Le port de la bombe est recommandé.
- Les participants(es) mineurs(es) devront avoir une autorisation écrite d'un parent.
- Les sports équestres ainsi que la manipulation des chevaux en général comportent des risques et des dangers inhérents à ces activités. En cas d'accident, vous reconnaissez ce fait et renoncez à toute poursuite pour dommages contre l'instructeur et/ou les propriétaires du site. Vous devrez signer un formulaire de renonciation à cet effet envers l'hôte de la clinique ainsi que le formateur.
- L'adhésion à cheval Québec vous procure une assurance en cas d'accident : <https://cheval.quebec/adherer-benefices-assurances>
- À la fin de votre séjour, vous devez nettoyer et remettre votre box dans l'état où il était lorsque vous êtes arrivé.
- Vous êtes responsable de surveiller votre cheval afin qu'il n'endommage pas ou qu'il ne brise pas les jeux. Le cas échéant, vous pourriez devoir payer les dommages.
- **En raison des règlements municipaux en vigueur et hors de notre contrôle, il n'est plus possible de rester dans votre remorque sur le site pendant la nuit. Pour votre hébergement, nous vous suggérons de vous adresser au Camping Alouette, voisin de Horseland.**

Pour toutes questions veuillez communiquer avec :

Chantal Bastien au 514-863-7408 ou [info@horselandparcequestre.com](mailto:info@horselandparcequestre.com)

**MERCI ET AU PLAISIR DE VOUS VOIR !**